

GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE LYON

Par arrêt de la Chambre de révision de la
Cour d'appel de LYON, en date du 19 Janvier 1945

La condamnation à 15 ANS D'EMPRISONNEMENT ET 1000
FRS D'AMENDE.

prononcée par LA SECTION SPECIALE DE LYON

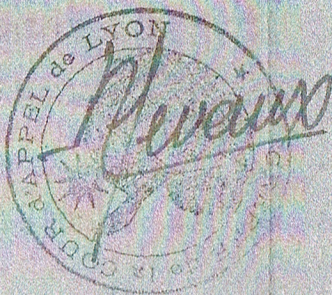
Le 29 Octobre 1943 pour activité anti nationale et échec
aux dispositions de la loi du Travail obligatoire et
fabrication de fausses cartes d'identité.

Le nommé C. D. R. P. L. Jean Marie, né le 29 Octobre 1915 à LA PEYROUSSE (Ain) Arrondissement de TRAYVARS,
Fils de Antoine et de CRIBET Jeanne Marie, Ebeniste,
demeurant à LA PEYROUSSE (Ain)
a été ANNULÉ

La Cour a ordonné le retrait du bulletin N° I
Cassier judiciaire, ainsi que des duplicatas, et la
stitution de l'amende et des frais de justice payés
toutes autres conséquences légales.

Pour EXTRAIT conforme

Le Greffier



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE N° 121326492

CARTE D'INTERNÉ RÉSISTANT

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

TITULAIRE : CURTIL Jean

Né le 29 Octobre 1915 Lapeyrouse
Domicile : (Ain)

CARTE DÉLIVRÉE
A UN
AYANT CAUSE

Interné du 14 Mars 1943
au 14 Mai 1944
Carte établie le 18 Mars 1968

LE DIRECTEUR DES STATUTS
ET DES SERVICES MÉDICAUX
P. O. LE CHEF DU BUREAU DES CARTES

Le Titulaire,